



Région  
Hauts-de-France

# Mode opératoire

Création d'un dossier de demande d'aide  
- Fond de Soutien aux Artistes-Auteurs -

# I - Remplissage de la fiche demande

1. Sélectionner la thématique artistique principale qui vous concerne dans le menu déroulant « Quelle est la thématique principale ? »
2. Sélectionner « Oui » pour confirmer que vous êtes référencé(e) en tant qu'Artiste-Auteur auprès des organismes agréés (URSSAF, AGESSA, Maison des artistes-sécurité sociale...) **AVANT le 4 mars 2020**

Dossiers > Dossiers en attente > Etape Demande

Récapitulatif dossier Liste d'accès rapides >>

Dossier N° Etat Déposé le	Dispositif	Classification 1	Tiers Demandeur Montant Attribué
<input type="checkbox"/> FSAA-000056 ■ □ □ □ □ □	[FSAA] Fonds de Soutien aux Artistes-Auteurs		A [REDACTED] N.A

Informations générales

Quelle est la thématique principale ?\* :

Je m'engage à être référencé au plus tard le 4 mars 2020 comme artiste-auteur auprès de l'URSSAF, de l'AGESSA ou de la Maison des artistes-sécurité sociale\* :  Oui  Non


Les artistes auteurs régionaux

### 3. Saisir votre date de référencement

Informations générales

Quelle est la thématique principale ?\* :

Je m'engage à être référencé au plus tard le 4 mars 2020 comme artiste-auteur auprès de l'URSSAF, de l'AGESSA ou de la Maison des artistes-sécurité sociale\* :  Oui  Non

Date de première inscription\*  :

**ATTENTION :** Si la date d'inscription est après le 4 mars 2020, le message d'erreur suivant sera affiché et vous ne pourrez poursuivre votre demande :

**Vous n'êtes pas éligible à cette aide, en effet, vous vous êtes référencé trop récemment**

Si vous tentez de créer une nouvelle demande alors qu'une demande précédente était déjà en cours (Enregistrée ou Validée), le message d'erreur suivant sera affiché et vous ne pourrez poursuivre votre demande :

**Vous n'êtes pas éligible à cette aide, une demande a déjà été déposée dans le cadre du Fonds de Soutien aux Acteurs Culturels**

4. Sélectionner le mode de calcul de la somme allouée

5. Remplir les champs affichés

**ATTENTION :** Selon votre date de référencement et la période de référence sélectionné pour le calcul de la somme allouée, les champs à remplir diffèrent :

Les artistes auteurs régionaux

Choisissez la période de référence qui permettra le calcul de la perte\* :

Montant des revenus artistiques 2018\* :  ← Option indisponible si vous avez été référencé en 2019

Montant des revenus artistiques 2019 (indiquer 0 si non concerné)\* :  ← Option indisponible si vous avez été référencé en 2020

Montant des revenus artistiques entre le 01/01/2020 et le 29/02/2020 (indiquer 0 si non concerné)\* :

Montant des revenus artistiques réel entre le 01/03/2020 et le 31/08/2020 (indiquer 0 si non concerné)\* :

Montant des aides publiques\* :

Les artistes auteurs régionaux

Choisissez la période de référence qui permettra le calcul de la perte\* :

Montant des revenus artistiques prévisionnel entre le 01/03/2020 et le 31/08/2020 (pouvant être justifié par des engagements écrits) \* :

Montant des revenus artistiques réel entre le 01/03/2020 et le 31/08/2020 (indiquer 0 si non concerné)\* :

Montant des aides publiques\* :

## 6. Cocher toutes les cases d'engagements du tiers.

### Engagements

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions d'accès à la demande d'aide. J'accepte et je m'engage à :

- Ne pas disposer au 04 mars 2020 d'un contrat de travail ou d'un arrêté de nomination générant des revenus mensuels nets excédant 2 SMIC mensuels net soit 2 438€\* :
- Avoir tiré de mon activité artistique en moyenne un minimum de 50% de mon chiffre d'affaires HT sur 2018 et 2019\* :
- Ne pas bénéficier, au 04 mars 2020, des indemnisations liées au titre du régime de l'intermittence\* :
- Résider en Région Hauts-de-France au 4 mars 2020\* :
- Etre informé que des contrôles seront effectués a posteriori et qu'une fausse déclaration m'imposera de rembourser les sommes indûment perçues et m'expose à des poursuites pour détournement d'argent public.\* :
- Pour une complète instruction du dossier, je dépose dans l'onglet "Documents" de la rubrique "mes infos personnelles" le RIB (en complément de la saisie de l'IBAN)\* :

## 7. Fournir les documents demandés en pièces jointes

**ATTENTION :** Selon la période de référence sélectionnée pour le calcul de la somme allouée, la liste des documents demandés diffère :

Si vous avez sélectionné « Revenus artistiques déclarés (sur 2018, 2019, 2020) » :

Pièces jointes

Attestation sur l'honneur de l'exactitude des renseignements fournis\* :

+Ajouter un fichier Ou glissez-déposez ici. ( Taille max. 40 Mo )

Justificatif d'affiliation à l'URSSAF, de l'AGESSA ou de la Maison des artistes-sécurité sociale\* :

+Ajouter un fichier Ou glissez-déposez ici. ( Taille max. 40 Mo )

Déclaration de revenu auprès de l'URSSAF 2018 et 2019\* :

+Ajouter un fichier Ou glissez-déposez ici. ( Taille max. 40 Mo )

Si vous avez sélectionné « Revenus artistiques prévisionnels » :

Pièces jointes

Attestation sur l'honneur de l'exactitude des renseignements fournis\* :

+Ajouter un fichier Ou glissez-déposez ici. ( Taille max. 40 Mo )

Justificatif d'affiliation à l'URSSAF, de l'AGESSA ou de la Maison des artistes-sécurité sociale\* :

+Ajouter un fichier Ou glissez-déposez ici. ( Taille max. 40 Mo )

Engagements écrits justifiant le prévisionnel (contrat, attestation, courrier ou mail)\* :

+Ajouter un fichier Ou glissez-déposez ici. ( Taille max. 40 Mo )

8. Cliquer sur Valider pour finaliser le dossier

**ATTENTION :** Après avoir validé le dossier, vous n'aurez plus la main pour toute modification (sauf si le dossier vous est renvoyé en cas de documents manquants ou erronés).

Cliquer sur « Enregistrer » ne permet pas le passage à l'étape suivante mais enregistre les données déjà saisies sur le dossier. Penser à noter le numéro de votre dossier afin d'éviter la création d'une autre demande et retrouver le dossier en cours.